

## **COMMUNIQUÉ**

Pour diffusion immédiate

## Gestion des résidus domestiques dangereux Le RNCREQ appui les intentions du ministre de l'Environnement

**Montréal, le 7 juillet 2003** – Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) se réjouit de l'intention affirmée par le ministre de l'environnement, M. Thomas Mulcair, de mettre en place d'ici un an, en collaboration avec les autorités municipales, un système régional de récupération des résidus domestiques dangereux (RDD).

En regardant le problème du point de vue des citoyens, le ministre fait le pari que des dépôts régionaux permanents ou quasi-permanents constituent un moyen simple de mettre un peu d'ordre dans ce qui est perçu comme une jungle. Les citoyens sauront dorénavant ce qu'il faut faire avec ces produits : les apporter à un centre de récupération unique et bien identifié.

Depuis quelques années, plusieurs conseils régionaux de l'environnement (CRE) se sont préoccupés du problème des RDD et ont mis de l'avant des initiatives intéressantes pour leur gestion. Un exemple éloquent est la région de Lanaudière où le CRE a organisé dans les dernières années l'établissement de systèmes permanents de récupération des RDD dans trois MRC de la région, à savoir : les MRC de Matawinie, Montcalm et L'Assomption. Aujourd'hui, ces dépôts permanents sont gérés par les autorités des MRC et leur succès tant dans leur achalandage que dans leurs performances environnementales et économiques ne sont plus à démontrer.

Enfin, le RNCREQ se dit aussi tout à fait en accord avec le ministre lorsque celui-ci affirme qu'il s'agit d'une tragédie lorsque les RDD se retrouvent dans les sites d'enfouissement parce que les services de récupération sont inadéquats ou inexistants. Le RNCREQ souligne toutefois au ministre qu'en dépit du caractère tragique de la chose, il n'existe malheureusement pas dans le règlement actuel ou dans le *Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles*, d'interdiction d'enfouir les RDD. Le RNCREQ juge cette disposition nécessaire, tel que l'avait d'ailleurs recommandé le BAPE dans son rapport de 1996 sur la gestion des matières résiduelles au Québec.

- 30 –

Source: Guy Lessard, président du RNCREQ Tél : 1-418-338-1906

Pour informations supplémentaires : Philippe Bourke, directeur général Tél : 1-514-861-7022

Gilles Côté, responsable du dossier Tél: 1-450-756-0186